



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service environnement forêt sécurité routière  
Unité nature

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Réserve Naturelle Marine  
Cerbère-Banyuls**

Perpignan, le **28 AVR. 2021**

***Relevé de décisions  
du comité consultatif du 10 février 2021***

La réunion du comité consultatif de la réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls conduite par M. Frédéric Ortiz, chef de service environnement forêt sécurité routière de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) s'est déroulée en visioconférence, compte tenu du contexte épidémique.

Après un rapide tour des participants, M. Ortiz propose de laisser la parole au gestionnaire de la réserve naturelle.

M. Moly tient à féliciter l'équipe de la réserve et à mettre en avant la réalisation du prochain plan de gestion écologique ainsi que les réflexions menées dans le cadre de l'extension de la réserve. Il indique que la secrétaire d'État à la biodiversité a répondu favorablement le 30 décembre 2020 aux sollicitations du département pour l'extension de la réserve. Il remercie le Parc Marin du Golfe du Lion et les services de l'État pour leur implication dans ce projet.

M. Grau comme M. Solé soulignent l'intérêt de la réserve naturelle marine comme outil d'attractivité pour le territoire par sa fréquentation et sa richesse en termes de biodiversité. Ils soutiennent le projet d'extension de la réserve et insistent sur le fait que ce projet devra être construit en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Mme Meunier, présidente de réserve naturelle de France, invitée de ce comité indique que le projet d'extension de la réserve naturelle nationale marine s'inscrit dans une stratégie nationale dont RNF est partenaire et précise se tenir à la disposition des services dans le cadre de cette réflexion.

## **1 – Validation du compte rendu du 29 janvier 2020 :**

Le compte rendu du 29/01/2020 est approuvé unanimement par les membres du comité consultatif, sans observations.

## **2 – Rapport d’activité 2020 et programme d’action 2021 ( voir document joint):**

M. Cadène rappelle que le 3<sup>e</sup> plan de gestion écologique est arrivé à échéance et que l’année 2021 sera consacrée à la rédaction d’un nouveau plan de gestion destiné à couvrir les 10 prochaines années. Il ajoute qu’un bureau d’étude a mené une évaluation du dernier plan mais que compte tenu de la crise sanitaire, la consultation a pris 6 mois de retard. Le rapport devrait être rendu d’ici le mois de mai-juin prochain et fera l’objet d’une validation du conseil scientifique de la réserve ainsi que d’un comité consultatif extraordinaire.

Il ajoute que compte tenu des résultats et des enjeux majeurs de préservation de la biodiversité en réserve, le département a proposé d’engager une réflexion sur l’extension du périmètre de la réserve naturelle nationale marine de cerbère-Banyuls.

Le projet va être mené en concertation avec le département, les services de l’État, la réserve, le Parc Marin et les scientifiques notamment avec le président du conseil scientifique. Des réunions publiques ainsi que des groupes de travail vont prochainement être engagés.

En l’absence d’un nouveau plan de gestion approuvé, les actions programmées en 2021 s’inscriront dans la continuité du dernier plan de gestion.

### **2-1-Gestion administrative :**

M. Cadène fait un bref rappel de la gestion administrative de la réserve et propose de passer au point 2.

### **2-2-Surveillance du site :**

Afin d’assurer une présence régulière des agents sur le terrain y compris en période de confinement, cette mission a dû être adaptée. Ainsi, le département a dû procéder à des recrutements saisonniers supplémentaires en raison de l’absence de deux agents permanents durant la saison estivale.

1 050 heures ont été consacrées à des actions de surveillance du site (150 heures de moins que l’an passé) dont 535 heures en juillet et en août, soit l’équivalent de 240 jours de présence sur la Réserve.

M. Cadène rappelle, comme chaque année, que les patrouilles de surveillance sont assurées à terre, en mer, de jour comme de nuit. Le travail est effectué en collaboration avec la brigade nautique, le parc naturel marin, l’OFB, les affaires maritimes, les polices municipales de Cerbère et de Banyuls, la gendarmerie territoriale et le sémaphore du Cap Béar.

Les infractions relevées sont en légères baisses (219 contre 254 l’année passée). 198 avertissements oraux ont été réalisés dont 157 pour vitesse en dehors des 300 mètres. 16 « rappels à la loi » ont fait l’objet d’un courrier et 5 procédures ont été transmises au tribunal de Grande Instance de Perpignan .

M. Cadène ajoute qu’une procédure de suspension de permis de navigation a été menée en lien avec les services de la DDTM pour excès de vitesse très proche du littoral.

### **2-3-Suivis scientifiques :**

Le conseil scientifique s’est réuni deux fois dans le courant de l’année.

Yves Desdevises, directeur de l’observatoire de Banyuls a remplacé Vincent Laudet à la présidence de l’instance.

M. Cadène remercie les membres du conseil scientifique pour leur véritable soutien. Il souhaite également rendre hommage à Alain Couté, membre incontournable de ce conseil scientifique, disparu au mois d'août 2020.

Il souligne le travail accompli mené en lien direct avec le Parc Marin.

Il présente les principales données générales, et les suivis scientifiques réalisés en interne, en partenariat et en externe :

#### **Suivis scientifiques annuels réalisés en externe (sous-traitance):**

– suivi scientifique par acoustique passive (projet PIAQUO /Chorus): ce suivi scientifique de la faune marine et des activités humaines permet d'évaluer les effets sur la faune. Trois émetteurs ont été positionnés au niveau du Sec à Jean-Luc, du Cap de l'Abeille et du Sec de Rédéris. Les résultats de l'étude sont en cours d'analyse et seront disponibles au premier trimestre 2021.

– suivi de l'état de conservation du corail rouge (SEPTENTRION Environnement): En 2019, 6 sites avaient pu être échantillonnés par photogrammétrie (Cap Béar, Cap de l'Abeille, Sec à yvan, Sec Rédéris, Canadells et Sec à Joël). Les résultats ont permis de relever 698 colonies au sein de 217 quadrats.

M. Cadène souligne qu'une différence significative est toujours observable pour les populations à l'intérieur de la réserve, traduisant l'efficacité et la pérennité des mesures conservatoires en place. L'arrêté de protection a été reconduit sur cette espèce.

#### **Suivis réalisés en partenariat :**

– paramètres physico-chimiques de la colonne d'eau (suivi ROCCH/IFREMER): la réserve participe au réseau d'observation de contamination des moules. Les résultats ont montré des niveaux stables de contamination pour l'ensemble des métaux sur les 10 dernières années.

– études des populations de grandes nacres « Pinna nobilis (CRIOBE-EPHE-UPVD): 95 % de mortalité avait été observée en 2019. Malheureusement seuls 2 individus vivants ont été recensés en 2020.

– suivi de débarquements issus de la pêche professionnelle sur l'ensemble du littoral du Parc naturel marin du golfe du Lion (CEFREM-EPHE-UPVD): l'objectif est d'améliorer les connaissances sur la pêche professionnelle. Les étudiants ont effectué 167 sorties. Les tailles des captures entre 2012 et 2020 semblent stables. On peut noter une augmentation du Merlu.

– suivi RESMED (projet européen) porté par l'université et Philippe LENFANT: ce suivi doit permettre d'améliorer la connaissance sur les écosystèmes et la biodiversité associée; d'étudier l'état de conservation de 6 espèces (Dorade, Langouste, Mérou, Denti, Barracuda). Un marquage acoustique a été réalisé en automne sur ces espèces. Les marquages ont été effectués sur la dorade.

M. Lenfant explique que le projet est transfrontalier, les stocks sont partagés entre l'Espagne et la France.

– comptage Mérous et Corbs sur l'ensemble de la Réserve: ce comptage est réalisé tous les 3 ans et mobilise 40 personnes (plongeurs et apnéistes). M. Cadène souhaite remercier tous les partenaires pour leur mobilisation et dédier ce comptage à Alain Couté pour son investissement au sein du conseil scientifique et sa passion pour la réserve marine.

Il indique une stabilisation du nombre de mérous (613 individus comptabilisés), l'absence de juvéniles, un équilibre des effectifs entre la zone de protection partielle et la zone de

protection renforcée et la présence de gros individus essentiellement sur la zone de protection renforcée.

Le nombre de Corbs a fortement augmenté sur certains sites.

M. Cadène fait part de son inquiétude sur le faible nombre de corbs et de mérours en dehors de la réserve. La continuité du suivi est nécessaire.

M. Lenfant indique que le moratoire du Corb et du Mérour sera renouvelé en 2023 afin de mieux évaluer ce qui se passe à l'extérieur de la réserve.

– étude de la fréquentation et de l'impact potentiel de la plongée acoustique (SEANEO): amélioration des connaissances sur le bruit généré par l'activité plongée. Les premières analyses montrent une diminution de l'activité des poissons en présence des plongeurs (équivalent d'un bateau de 10 mètres qui circule à 5 nœuds). Le rapport complet est arrivé à la DIRM.

#### **Autres suivis en partenariat en attente de résultats :**

– suivi des habitats essentiels des peuplements de poissons 2019-2021 : ce suivi a pour objectifs d'identifier et de localiser des habitats déjà connus (juvéniles). Suite à la crise sanitaire du covid-19, l'échantillonnage de 2020 n'a pas pu être réalisé et sera donc reconduit en 2021.

– suivi en apnée des juvéniles de Sars le long de la Réserve : le comptage a été réalisé par l'équipe du CEFREM début août 2020. Les résultats seront disponibles en 2021. Une analyse approfondie de toutes les années de suivis sera présentée.

– suivi de la croissance de la coquille des moules : le résultat de ce suivi est en cours d'analyse. Le rapport complet sera disponible au plus tard à la fin de l'année 2022. Cette étude va permettre d'apporter des connaissances sur la croissance de cette espèce.

M. Grau s'interroge sur le calibrage des moules (petites dimensions) et se demande s'il n'y aurait pas un lien avec la présence du parasite mis en cause dans la destruction des nacres.

M. Cadène explique que Pascal Romans souhaite étudier cette problématique. Un gros suivi doit être entrepris sur ce sujet.

M. Canovas s'interroge sur la pêche du Poulpe.

M. Cadène répond que la pêche du poulpe se pratique essentiellement à l'aide de pots qui sont relevés et aussitôt recalés. Dans la réserve, les pêcheurs ont le droit d'utiliser uniquement des filets, mais pas de casiers ni de pots.

M. Magnin explique que les services de l'État ont confié à l'IFREMER la réalisation d'une étude afin de conduire un suivi sur leur dynamique à l'échelle de la façade méditerranéenne. Les études devraient voir le jour prochainement.

Une forte pression de pêche a été observée ces dernières années. Une gestion maîtrisée des postes de pêches est nécessaire afin d'éviter l'installation de ligne de pots avant l'ouverture de la pêche. Des échanges doivent avoir lieu avec les professionnels sur ce sujet.

– suivi du vanadium (OOB-LECOB-CNRS) : la réserve s'est associée avec le laboratoire Arago, l'université de Perpignan et le Parc naturel pour réaliser un échantillonnage de sédiments (57). Ces nouvelles analyses vont tenter de déterminer la source d'émission du vanadium.

Mme Fiala s'interroge sur la présence de cet élément chimique et la disparition de certaines espèces.

Mme Hartmann explique le parti pris d'effectuer des échantillonnages en réserve, compte tenu des teneurs élevées. Peu d'analyses sont effectuées en Méditerranée. Elle indique que le

vanadium est un élément chimique que l'on peut retrouver à l'état naturel (dégradation du schiste). Celui-ci pourrait également provenir de l'ancienne dynamiterie du site de Paulilles.

– suivi surfacique des herbiers de posidonie et évaluation de leur état de conservation: le Parc marin a engagé le suivi de 7 herbiers dont 2 sont localisés dans la réserve naturelle. Il indique que le département travaille actuellement sur la zone de mouillage de Peyrefite.

#### **Suivis réalisés en interne :**

– évaluation écosystémique du coralligène: l'année a été consacrée à l'évaluation écosystémique du coralligène situé au niveau du Cap de l'Abeille sur une profondeur de 23 mètres. Le coralligène présente un bon état écologique. La réserve va continuer à suivre d'autres secteurs l'année prochaine.

M. Magnin demande si la réserve a analysé les effets abrasifs de la plongée sur les écosystèmes.

Mme Hartmann précise que la réserve doit fixer des sites pilotes.

M. Cadène ajoute ne pas perdre de vue l'analyse du coralligène de la réserve intégrale afin d'obtenir une évaluation d'un milieu non fréquenté.

#### **2-4-Animations pédagogiques et autres actions de sensibilisation :**

M. Cadène présente les animations pédagogiques réalisées dans le cadre du service éducatif et en période estivale.

M. Planque a assuré l'animation des ateliers proposés : le rôle de la réserve, l'homme et la mer ainsi que des sorties sur l'aquarium de Banyuls.

Compte tenu du contexte sanitaire, les animations se sont arrêtées avec le confinement du mois de mars. 652 élèves ont cependant pu bénéficier des activités.

Près de 1 200 personnes ont pu être sensibilisées aux animations pédagogiques durant la saison estivale.

La réserve a également participé à la fête de la nature en proposant des conférences mais aussi une sortie en bateau pour présenter les missions de la réserve à 130 personnes.

M. Moly tient à souligner l'effort considérable qui va être engagé à la création d'aires marines éducatives. Il félicite la manifestation de « Pignon sur mer » qui s'est déroulée à Banyuls-sur-Mer en septembre dernier dans le but de sensibiliser à la fois sur les enjeux de la mer, le climat et l'environnement.

Mme Meunier ajoute que réserve naturelle de France s'est investie au niveau national pour reconnaître l'éducation à l'environnement et bénéficier de financements pour l'accueil et la gestion de la fréquentation. Une enveloppe de 2 millions d'euros a été attribuée aux réserves afin de promouvoir l'éducation à l'environnement et de permettre de soutenir les aires éducatives.

#### **2-5-Accueil du public :**

– le point information à ciel ouvert de Peyrefite a accueilli près de 6 000 visiteurs sur la saison. Une convention a été renouvelée avec le propriétaire de la parcelle ;

– le sentier sous marin est un véritable outil de sensibilisation pédagogique pour les visiteurs et peut être un produit d'appel pour la plongée sous-marine. Compte tenu du contexte sanitaire, le matériel n'a pas pu être loué cette année. Le sentier sous-marin a attiré 29 600 visiteurs contre 30 059 l'an passé. Les personnes se sont équipées de leur propre matériel.

## **2-6-Aménagement et entretien du site :**

– mise à disposition des mouillages écologiques: 29 dispositifs d'amarrages écologiques sécurisés ont été mis en place au niveau du Cap de l'Abeille fin mai, ainsi que 5 bouées dans la baie de Peyrefite réservées en priorité aux navires de plaisance.

– le sentier sous-marin: comme chaque année, la réserve a réalisé des aménagements temporaires afin de recevoir le public (poste de secours, sanitaires, dalles PMR) et mis à disposition deux TIRALO pour les personnes en situation de handicap.

À la demande des résidents, des cendriers de plages ont été mis à disposition, fourni par la commune de Cerbère.

M. Cadène en profite pour remercier, la municipalité de Banyuls-sur-Mer dans le cadre de la réalisation de travaux de nivellement de la plage ainsi que la municipalité de Cerbère pour l'entretien des toilettes.

Les douches et les poubelles ont été supprimées sur la plage. La suppression des poubelles a incité les estivants à jeter les déchets aux points de collecte.

– entretien du site: cette année encore, un entretien régulier des différentes plages bordant la réserve a été réalisé par les agents de la réserve, ainsi que l'entretien courant des navires. Une convention doit être mise en place entre le Département et le service spécialisé des phares et balises afin d'effectuer l'entretien du balisage.

En raison de l'évolution de la réglementation (plongée sous marine), la réserve a procédé au remplacement des panneaux d'information sur la partie terrestre.

Le département a procédé au nettoyage et au débroussaillage du parking pour offrir de bonnes conditions d'accueil aux visiteurs.

## **2-6-Gestion des usages :**

M. Cadène indique que 5 autorisations dédiées à la pêche professionnelle ont été délivrées. 3 pêcheurs sont venus régulièrement y travailler.

7 tonnes de poissons ont été prélevées sur l'année dont 28 espèces différentes (30 % de sparidés).

M. Cadène rappelle que l'utilisation de pots à Poulpes et des casiers n'est possible qu'à l'extérieur de la réserve.

Une réunion devrait se tenir au mois de mars prochain avec les pêcheurs sur le rendu des données.

Concernant la pêche de loisir, 1 000 autorisations ont été validées pour 2020. 181 n'ont pas été retirées. 80 % des pêcheurs sont résidents du département et 22 % sont des pêcheurs réguliers.

La zone sud de la réserve est la plus prélevée. 49 % des prises ont été relâchées.

Le texte réglementant la plongée dans la réserve est paru en mars 2020.

La plongée sous-marine a attiré une fois de plus un nombre important de plongeurs, 31 000 dont 20 613 en juillet et août.

La fréquentation reste importante sur la saison estivale avec plus de 330 plongeurs en moyenne par jour.

Les agents de la réserve mènent des actions auprès des structures de plongée afin de les informer sur leur activité, les suivis scientifiques et l'utilisation des dispositifs écologiques (réunion bilan le 11 février prochain).

M. Vinot indique que la commune de Banyuls-sur-Mer héberge des clubs de plongée et s'interroge sur les textes en vigueur quant à la limitation de la fréquentation en réserve, ainsi que le périmètre de mouillage.

M. Cadène précise que le texte limite le nombre de structures professionnelles uniquement et pas le nombre de plongeurs.

Sur la question des mouillages, le parc est engagé dans la densification des mouillages en dehors de la réserve. Un dossier a été déposé. Il est en cours d'instruction.

M. Pons relève les conflits d'usage sur le Cap de l'Abeille entre plaisanciers et plongeurs . Le nombre de bateaux de plongeurs est élevé et les structures ne respectent pas les couleurs des bouées qui leur sont réservées. Il espère que ce point sera abordé lors de la réunion bilan prévue avec les plongeurs.

**En l'absence d'observations, les membres du comité se prononcent favorablement à l'unanimité sur le rapport d'activité 2020 qui vient de leur être présenté.**

### **3-Programme d'actions prévues en 2021 :**

M. Cadène rappelle que le programme d'actions 2021 est réalisé dans la continuité du plan de gestion 2015-2019. Il précise que l'année 2021 sera consacrée à l'évaluation du précédent plan de gestion et à la rédaction du futur plan sur 10 ans.

Les actions seront axées sur :

– la conservation des herbiers de posidonies (maintien du partenariat en 2021 pour les grandes nacres, suivi des herbiers) ; l'habitat coralligène (mesures complémentaires de l'indice EBQI, suivi de l'état de conservation) ; les substrats rocheux supérieurs, les substrats meubles, les peuplements de poissons ;

– la valorisation de la réserve en tant que site pilote sur les changements environnementaux (maintien du suivi « température » et qualité de l'eau) ;

– le développement du rôle de la réserve dans l'amélioration de la connaissance de la biodiversité marine (mise à jour faune/flore) ;

– la veille écologique permanente sur les espèces invasives (maintien de la veille sur les algues filamenteuses et la *Caulerpa Racemosa* et le Crabe bleu) ;

– la surveillance du site et suivi des usages (fréquentation des sites de plongée et impacts potentiels du bruit, suivis partenariat pêche professionnelle) ;

– l'éducation à l'environnement avec le maintien de l'offre pédagogique.

### **4. Demandes de suivis scientifiques 2021:**

Dix demandes de renouvellement de suivis scientifiques sont sollicitées pour 2021 :

Toutes les demandes ont été validées favorablement par le conseil scientifique

– le suivi Roch pour étudier la qualité de l'eau par prélèvements de moules ;

– le comptage de juvéniles de poissons le long du linéaire côtier ;

– le suivi des habitats essentiels des peuplements de poissons « Medhab » ;

– le suivi des Grandes nacres ;

– le suivi RESMED : amélioration de la qualité des écosystèmes et la biodiversité ;

– le suivi des Corbs par acoustique passive (suivi PIAQUO) ;

– amélioration des connaissances sur les Plathelminthes ;

– la mise en place d'un suivi sur les Raies ;

– inventaire des poissons cryptobenthiques côtiers ;

– prélèvements d'Asparagopsis (algue) dans le cadre de la thèse VAMPA.

M. Auscher pense qu'il faut lancer une réflexion avec le CSRPN sur les ZNIEFF.

M. Ortiz indique que pour les espèces protégées, les prélèvements devront faire l'objet des autorisations nécessaires.

M. Cadène précise qu'il n'y aura pas de prélèvements cette année.

Cinq nouvelles demandes de suivis scientifiques ont été formulées :

Études réalisées en partenariat :

- le suivi de la caractérisation des zones de reproduction du Mérou ;
- suivi de l'état de conservation des populations d'oursins ;
- mise en place du réseau de surveillance SUCHI-MED : moules ;
- suivi METRODIVER ( efficacité des AMP sur la diversité du processus trophique) ;
- suivi des petits fonds côtiers de 0 m à – 2 m.

Études réalisées en externe :

- suivi de l'état de conservation des habitats de coralligène.

Études réalisées en interne :

- mesures complémentaires de l'indice EBQI
- entretien du balisage (marquage suivi corail et substrat dur)

**À partir des éléments présentés, le comité consultatif se prononce favorablement aux projets d'études prévus en 2021 sous réserve d'un avis favorable du conseil scientifique et l'obtention des autorisations nécessaires.**

#### **5. Bilan financier 2020 et budget prévisionnel 2021 :**

**Budget 2020 réalisé : 418 558 €**

Compte tenu du contexte sanitaire, ce chiffre est en baisse par rapport au prévisionnel du fait d'actions non réalisées et de la diminution des charges en personnel.

**Budget prévisionnel 2021 : 477 000 €**

La réserve espère pouvoir mener toutes les opérations cette année. Elle souhaite faire évoluer la zone de mouillage de Peyrefite et s'équiper en outillage pour assurer le suivi des opérations.

**La présentation du bilan financier et du budget prévisionnel reçoit l'avis favorable unanime des membres du comité consultatif.**

#### **6 – Modification de la taille des navires pour la pêche professionnelle dans la réserve :**

La réserve bénéficie d'une réglementation spécifique. Les pêcheurs ont droit à 3 fois 750 mètres de filet par 24 heures. 15 autorisations sont disponibles et valables sur une année civile. La tenue d'un registre de capture est obligatoire, ainsi que l'utilisation des pavillons partenaires. La taille des navires est réglementée à 9 mètres maxi.

Une commission d'attribution a été mise en place afin de délivrer ces autorisations.

Un échange a été engagé avec la DIRM Méditerranée afin d'harmoniser la taille des navires autorisés à pêcher dans la réserve à 10 mètres, comme au cœur du parc de Port-Cros.

Ce changement pourra permettre à 2 ou 3 navires supplémentaires de pêcher en réserve.

Mme Gaudel soulève le risque d'augmentation des demandes.

Les critères de sélection mériteraient d'être réétudiés avec les services de l'État en cas d'augmentation des demandes.



M. Magnin pense qu'il est nécessaire de prendre des précautions et d'assurer un suivi précis de l'évolution.

Mme Hartmann considère qu'il est nécessaire d'associer les pêcheurs à la réflexion sur les critères de sélection.

Les membres votent favorablement à cette uniformisation. Un point sur la situation sera nécessaire en cas d'évolution. Une concertation avec les pêcheurs devra être engagée.

#### **6. Demande d'autorisation de passage dans la Réserve de la course SwimRun du 19 juin 2021 :**

M. Cadène présente la demande des organisateurs de la course SwimRun. Compte tenu des mesures sanitaires, la course n'a pu se dérouler en 2020.

M. Vinot rappelle les problèmes rencontrés lors de l'événement précédent et l'enlèvement des marquages et des balisages.

La commune a reçu les organisateurs qui ont l'air de bonne foi cependant les marquages au sol ne sont pas toujours retirés.

Cette manifestation a des retombées économiques sur la cote Vermeille. Afin que la commune de Banyuls-sur-mer en profite, il serait intéressant d'alterner le point d'arrivée de la course entre Argelès-sur-Mer et Banyuls-sur-Mer.

Les membres du comité se prononcent favorablement à la demande d'autorisation de passage de la course dans la Réserve sous réserve d'un suivi d'après course et la remise en état du site par l'organisateur.

#### **7. Mise en place de 3 dispositifs d'amarrage supplémentaires dans la ZMEL de la baie de Peyrefite :**

La zone est déjà équipée de 5 dispositifs flottants afin de limiter l'impact des ancrs sur les fonds. La présence d'herbiers de posidonies en fait un site très suivi. La mise en place de 3 nouvelles bouées permettrait de mieux protéger les herbiers et de réviser légèrement le périmètre afin de sortir la zone de baignade et le sentier sous marin initialement à l'intérieur de la ZMEL.

M. Vinot s'interroge sur les nuisances que peuvent engendrer les bouées proches du chenal.

M. Cadène rassure M. Vinot. Les bouées sont maintenues loin du chenal.

M. Magnin demande s'il n'est pas opportun de faire un état de lieux rapide de la recolonisation avec la fermeture de cette zone.

M. Cadène explique qu'un suivi de ces herbiers sera prévu dans le prochain plan de gestion. En reprenant les nombreux suivis déjà réalisés sur cette zone, le bénéfice de sa fermeture pourra être évalué. Il pense que ces nouveaux dispositifs vont permettre de sécuriser la zone et solutionner de nombreux problèmes et notamment ceux liés aux mouillages sauvages.

M. Ortiz explique que la réglementation a évolué et que le projet doit recevoir l'avis conforme des membres du comité consultatif.

Les membres valident unanimement la mise en place de ce nouveau dispositif.

M. Magnin ajoute que le dossier sera présenté au conseil de gestion du Parc Marin pour avis le 2 mars prochain. Il rappelle que les pêcheurs siègent au conseil de gestion.

M. Ortiz remercie les membres du comité consultatif pour la sobriété de leurs interventions. Il remercie également les agents de la réserve et le conservateur pour sa présentation claire et concise.

M. Vinot informe que le bateau TV itinérant « Grain de Sel » a demandé à faire escale au port de Banyuls-sur-Mer afin de réaliser un reportage sur les herbiers de posidonies en lien avec le Parc Marin et la réserve.

M. Grau évoque un projet d'aménagement concerté sur la zone de Peyrefite. Il indique avoir contacté différents services sur la question et sensibilisé le sous – préfet afin de proposer un projet en cohérence avec les aménagements projetés sur le Cap Bear.

M. Moly pense qu'il faut étudier les opportunités de financements du projet (subventions).

En l'absence d'autres observations, M. Ortiz clôture la séance et remercie les membres du comité consultatif pour leur participation.

**Le Chef du Service Environnement,  
Forêt, Sécurité Routière,**

  
**Frédéric ORTIZ**